

Bulletin communal

N° 18

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier PO-LAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

Excusée : Sabine MORRUGARES-BAROU (procuration à Danielle BOCHET)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2003

Décisions

- 1 – Réflexion sur l'intercommunalité de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne
- 2 – Débat d'orientation budgétaire
- 3 – Tableau d'avancement de grade
- 4 – Emploi jeune
- 5 – Subventions
- 6 – Création d'une régie d'avances et de recettes. Nomination des régisseurs
- 7 – Tarifs communaux

Informations

- ✓ CCAS
- ✓ Conférence
- ✓ Rassemblement des costumes de Maurienne
- ✓ Jeunesse

..... DÉCISIONS

1 – REFLEXION SUR L'INTERCOMMUNALITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

La commune sera appelée à se prononcer sur la délégation de compétences nouvelles à la communauté de communes. Avant même l'information qui sera faite au conseil municipal sur la TPU (taxe professionnelle unique) le maire souhaite que chaque conseiller prenne bien conscience des enjeux, dispose du temps de la réflexion et puisse s'exprimer sur ce sujet. La présentation du tableau des compétences retenues lors de la constitution de la CCCM permet de faire le point sur l'état actuel des compétences réellement exercées par la communauté de communes. Un débat très nourri s'engage ensuite au sein du conseil municipal. Aucune décision n'est prise ce jour, chacun peut préparer ses questions pour la séance qui verra l'exposé des modalités concernant l'éventuelle mise en œuvre de la TPU.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Yves DURBET présente au conseil municipal le programme des travaux à réaliser dans la commune suite à la réunion du 27 janvier 2003 de la commission des travaux, aménagement foncier et urbanisme. Le conseil municipal a procédé au classement, par priorité, de ces travaux. Ce programme chiffré sera présenté à la commission finances en vue de la préparation du budget 2003.

3 – TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le conseil municipal accepte la proposition du centre de gestion concernant la transformation du poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe.

Vote : unanimité.

4 – EMPLOI JEUNE

Le Maire fait remarquer que le contrat emploi jeune de Frédéric JULLIEN arrive à son terme fin mars 2003 et invite le conseil à se prononcer pour la pérennisation de cet emploi.

Le conseil accepte la création d'un poste d'agent d'entretien à temps complet.

Vote : unanimité.

5 – SUBVENTIONS

Plusieurs demandes de subventions ont été adressées à la mairie, elles seront examinées par la commission des finances puis présentées au conseil municipal pour décision.

6 – CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

Danielle BOCHET expose au conseil municipal la difficulté à laquelle la mairie est confrontée pour régler les factures de certains prestataires qui refusent le paiement par mandat administratif. Elle propose donc de créer une régie d'avances notamment pour :

- les frais d'autoroute,
- la mise en service d'internet à haut débit.

Par ailleurs, une régie de recettes est créée pour l'encaissement :

- des photocopies et des télécopies,

Etat civil

Naissance

- Estelle ANESA
le 23 janvier 2003

Baptême civil

- Eva BREMNES
le 15 février 2003

AGENDA

7 mars 2003

Conférence, animée par Yannick GRAND, sur « les fortifications de l'ombre » à 20 h 30 à la salle polyvalente d'Hermillon

16 mars 2003

Repas des anciens

JEUNESSE

L'association Viraj propose aux jeunes de 12 ans à 20 ans des réductions sur les forfaits de ski et sur les transports dans différentes stations.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de mairie.



- des tirages des relevés cadastraux (numérisation du cadastre).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à instituer la régie et à nommer les régisseurs par arrêtés.

Vote : unanimité.

7 - TARIFS COMMUNAUX

Le conseil décide de reconduire, sans augmentation, les tarifs communaux suivants :

Concession cimetière	40 €
Facturation eau cascade	8 €
Location salle polyvalente <i>Extérieur :</i> - grande salle 336 € - petite salle 168 € <i>Habitants d'Hermillon</i> - grande salle 92 € - petite salle 61 €	
Mise à disposition personnel technique	16 €/h
Mise à disposition tractopelle (avec facturation de 11 € minimum)	40 €/h
Engin de débroussaillage AEBI : hors commune 61 €/h : commune 40 €/h (avec facturation de 11 € minimum)	
Moisson (avec facturation de 11 € minimum)	40 €/h

EAU - ASSAINISSEMENT

L'assujettissement des tarifs de l'eau et de l'assainissement à la TVA au taux de 5,5 % permettrait à la collectivité de récupérer globalement la TVA sur l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement relatifs à ce service au taux de 19,6 %.

Le conseil décide :

- d'assujettir le budget de l'eau et de l'assainissement à la TVA.

Vote : unanimité.

- de baisser l'ensemble des tarifs de l'eau et de l'assainissement de manière à ce que les tarifs TTC 2003 restent identiques aux tarifs 2002.

Vote : 8 « Pour » - 7 « Contre ».

Danielle BOCHET nous informe :

- que suite à la réunion du CCAS du 3 février 2003, la convention relative au portage des repas entre le CCAS de Saint Jean de Maurienne et la commune d'Hermillon a été renouvelée. La participation des usagers est fixée à 10 €.

- que le repas des anciens aura lieu le 16 mars 2003.

- que le rassemblement des costumes de Maurienne est prévu le 15 juin 2003 à Aussois.

Les deux costumes de la commune d'Hermillon sont à la disposition des personnes qui souhaiteraient participer à cette manifestation (se faire connaître auprès du secrétariat de mairie).

RENOVATION DU FOUR A PAIN

La sole du four communal a été refaite. Il est demandé à l'ensemble des utilisateurs d'attendre le 22 février 2003 pour refaire du pain.

CENTRES DE LOISIRS
(Le Carroussel et des Chaudannes)
Ouverture du 24 au 28 février et du 3 au 7 mars 2003.
- Le Carroussel accueille les enfants de 4 à 7 ans.
- Le centre des Chaudannes accueille les enfants de 7 à 12 ans.
Pour toutes informations contacter la mairie de St Jean de Maurienne au 04.79.64.11.44.
